

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01979

Numéro SIREN : 382 919 306

Nom ou dénomination : A.C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2019 sous le numéro de dépôt 13951

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/13951

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.A.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 382 919 306

N° gestion : 1991 B 01979



Etats financiers au 31/12/2018**ETATS
FISCAUX**

Certifié Conforme.



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		B ACTIVITE	
SAS ACA 326 Ave du Taillan Medoc		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
Identification du destinataire		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
33320 EYSINES			
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret	
		38291930600011	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31,1 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	380 435
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %	Plus-values exonérées art 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐ Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : C2EC 22 rue des Chazots 63170 AUBIERE 04 73 19 63 90
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A EYSINES

le 11042019

Signature et qualité du déclarant

Monsieur CANDOTTO Pascal

Président

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS ACA**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 15 %
(art. 219 I a 1^{er} et a 4^{quater} du CGI)

MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVL imputée sur les PVL de l'exercice

MVL réalisée au cours de l'exercice

MVL restant à reporter

Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS ACA**du **01/01/2018**Adresse **326 Ave du Taillan Medoc****33320 EYSINES**au **31/12/2018****A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES** : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE	
1	LE CARFF JOEL	CHEF D'ATELIER	101-103 AVENUE C. DE GAULE	33520 BRUGES
2	CANDOTTO NICOLAS	RESPONSABLE DVPLT CO	16 AVENUE RENE ANTOUNE	33320 EYSINES
3	MAGUIN SANDIE	RESPONSABLE SAVETTE	31 BIS RUE DU MARECHAL LECLE	33290 LUDON MEDOC
4	CANDOTTO PASCAL	PRESIDENT DIRECTEUR G	16 AVENUE RENE ANTOUNE	33320 EYSINES
5	ROCHE VIVIEN	RESP DE PRODUCTION	IMPASSE DU PARADIS	01450 CHALLES LA MONTAGNE
6				
7				
8				
9				
10				

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	43 466			43 466				43 466
2	42 079			42 079				42 079
3	47 930			47 930				47 930
4	69 002			69 002				69 002
5	43 480			43 480				43 480
6								
7								
8								
9								
10								
**	245 957			245 957				245 957

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 368
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		6 096
Total		7 464

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	253 421	- de l'exercice ⑩	(380 435)
- de l'exercice précédent ⑩	286 721	- de l'exercice précédent ⑩	(329 388)
Nom et qualité du signataire		A EYSINES, le 11/04/2019	
Monsieur CANDOTTO Pascal		Signature,	
Président			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



Handwritten signature in blue ink.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 326 Ave du Taillan Medoc		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 2 9 1 9 3 0 6 0 0 0 1 1		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31122018						
		N-1 31122017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	108 850	AC	41 419	67 431	89 201
		Frais de développement *	CX	1 272 571	CQ	616 508	656 064	466 741
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 632	AC	23 905	8 727	14 786
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	299 027	AS	198 125	100 902	122 802
		Autres immobilisations corporelles	AT	946 742	AL	374 571	572 171	600 986
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	3 927	BE		3 927	3 927	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	61 046	BI		61 046	61 046	
	TOTAL (II)	BJ	2 724 796	BK	1 254 529	1 470 267	1 359 488	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN	9 230	BO		9 230	62 259
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT	878 979	BU	53 935	825 044	1 261 976
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			4 372
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	654 682	BY	13 095	641 586	567 684
		Autres créances (3)	BZ	594 960	CA		594 960	239 840
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	321 949	CG		321 949	156 730	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	80 774	CI		80 774	16 334	
	TOTAL (III)	CJ	2 540 573	CK	67 030	2 473 543	2 309 196	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	5 265 369	IA	1 321 559	3 943 810	3 668 684	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	61 046	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créance			



Handwritten signature/initials

Désignation de l'entreprise SAS ACA		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :220 400.....)	DA	220 400	220 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 034 465	1 034 465
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 540	11 540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(760 316)	(478 051)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 030	(282 265)
	Subventions d'investissement	DJ	128 011	146 306
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	737 130	652 395
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 476 485	1 634 878
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	91 953	88 284
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 333	91 544
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 018 518	935 696
	Dettes fiscales et sociales	DY	315 344	164 018
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	285 747	101 868
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	17 302	
TOTAL (IV)	EC	3 206 680	3 016 289	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 943 810	3 668 684	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 063 787	2 924 745
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		821

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature/initials in blue ink.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA							Néant ☐		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 803 116	FB	158 955	FC	5 962 071	4 675 111	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	(218 311)	FE		FF	(218 311)	(87 882)	
		FG	2 266 589	FH	49 475	FI	2 316 064	1 984 183	
		FJ	7 851 394	FK	208 430	FL	8 059 824	6 571 412	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	(53 029)	(12 881)	
	Production immobilisée *					FN	161 114	61 118	
	Subventions d'exploitation					FO	42 417	159 353	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	84 779	57 020	
	Autres produits (1) (11)					FQ	66	50	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 295 172	6 836 073	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	4 495 100	4 435 574	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	412 219	(722 087)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	(3 902)	1 140	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 961 101	1 579 045	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	96 510	72 165	
	Salaires et traitements *					FY	970 201	971 997	
	Charges sociales (10)					FZ	380 624	386 713	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	241 899	398 078
							GB		
							GC	62 081	45 300
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	190	3 527	
	Autres charges (12)					GF	8 616 024	7 171 453	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(320 852)	(335 380)	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	20	18	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	5 197	4 012	
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	5 217	4 030	
	Total des produits financiers (V)					GQ			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	24 468	29 456	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	10 366	5 682	
	Différences négatives de change					GT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	34 835	35 138	
Total des charges financières (VI)						GV	(29 618)	(31 108)	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(350 471)	(366 418)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)									



Signature

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS ACA				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	20 793	41 549	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	58 584	137 404	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	79 377	178 953	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	44 579	77 768	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	25 230	16 962	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	69 809	94 730	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 569	84 223	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(443 931)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 379 766	7 019 056	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 276 736	7 301 321	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	103 030	(282 265)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	89 307	108 650	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	31 963	7 029	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		7 869	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	70	70	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				69 809	79 377		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		



Handwritten signature and date: 15/07/2019

Désignation de l'entreprise		SAS ACA		Néant ☐						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Conseignes à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	1 094 559	D8		D9	286 863	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	32 632	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3	KS	289 068	KT		KU	9 959	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	635 022	KW		KX	11 491	
		Matériel de transport *		KY	199 227	KZ		LA	63 384	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	76 370	LC		LD	3 705	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	1 199 686	LO		LP	88 539	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			IP	3 927	IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	61 046	IU		IV		
	TOTAL IV			LQ	64 973	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	2 391 850	OH		375 401	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ	1 381 421	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	32 632	LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	299 027	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	646 513	MN		
		Matériel de transport		IV		MP	42 456	MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	80 075	MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	42 456	NH	1 245 769	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			I1		2B	3 927	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	61 046	2F		
	TOTAL IV			I3		NJ	64 973	NK		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	42 456	ØL	2 724 796



Signature

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	538 617	EL	119 310	EM		EN	657 927	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	17 847	PF	6 058	PG		PH	23 905	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	166 266	QA	31 859	QB		QC	198 125	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	198 238	QE	42 838	QF		QG	241 075	
	Matériel de transport		QH	71 751	QI	34 105	QJ	19 733	QK	86 124	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	39 643	QM	7 729	QN		QO	47 372	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	475 899	QV	116 531	QW	19 733	QX	572 697	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	1 032 362	ØP	241 899	ØQ	19 733	ØR	1 254 529	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP				



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS ACA						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	45 300	6P	53 935	6R	45 300	6S	53 935
	Sur comptes clients	6T	12 466	6U	8 146	6V	7 516	6W	13 095
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	57 766	TY	62 081	TZ	52 816	UA	67 030
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	57 766	UB	62 081	UC	52 816	UD	67 030
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	62 081	UF	52 816				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTE IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	61 046	UV	61 046	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	36 987		36 987					
	Autres créances clients		UX	617 694		617 694					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 792		4 792					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	490 499		490 499					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37 088		37 088					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	62 581		62 581					
	Charges constatées d'avance		VS	80 774		80 774					
	TOTAUX		VT	1 391 462	VU	1 391 462	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 047		1 047						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 475 438		333 877		1 100 501		41 060		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 018 518		1 018 518						
Personnel et comptes rattachés		8C	66 350		66 350						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	106 876		106 876						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	119 956		119 956						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	22 161		22 161						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	91 953		91 953						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	285 747		285 747						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	17 302		17 302						
TOTAUX		VY	3 205 348	VZ	2 063 787		1 100 501		41 060		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	55 668	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		29 871		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	214 917	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS ACA				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122018	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
						103 030	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 513
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	1 700
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	2 822	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
						110 064	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						XB
							I6
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ
	Majoration d'amortissement *						XA
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	ZY
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XD
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	443 931	
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
						0	
						XO	
						380 435	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Réintégrations diverses	2 822
Totalisation	2 822

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2018

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT RECHERCHE	443 931
CICE 2018	46 568
Totalisation	490 499

Désignation de l'entreprise SAS ACA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 191 356	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 191 356	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	380 435	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 571 791	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	94 868	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(478 051)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(282 265)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	(760 316)				
TOTAL I			OF	(760 316)	TOTAL II		ZH	(760 316)			
(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
						Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	467 907		YQ	228 420	347 852				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	798 029	501 956				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	314 506		XQ	314 506	315 874				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 031	6 132				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	122 724	80 488				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	722 810	674 595				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 961 101	1 579 045				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	36 681	25 269			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	59 829	46 896			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	96 510	72 165			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	819 306					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	502 427					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *				OB	977 649					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



15/04/2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACA						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	42 456		19 733	22 723	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	40 293	17 570	17 570			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			17 570			
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2018

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
AG594 VC-FIAT MU 08/08/2009	4 500		4 500					1				
CB185DL-RENAU 30/11/2011	4 500		4 500					(271)				
CV967ZE-CITROE 14/06/2013	3 223		2 951		272			(418)				
3552NY33-RENAU 12/06/2015	1 000		581		419			(1 169)				
CM111AD - VW C 26/12/2016	1 510		341		1 169			5 707				
C.B décaissement 31/05/2017	4 609		996		3 613	9 320		2 276				
C.B décaissement 03/07/2017	7 088		1 394		5 694	7 970		11 444				
EQ130KP - PEUGE 07/08/2017	16 025		4 469		11 556	23 000						
Totalisation	42 456		19 733		22 723	40 293	17 570	17 570				

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2018

Libellé	Court terme	19%	Long terme 15% ou 12,8%	0%	Plus-values 19%
Totalisation					

Désignation de l'entreprise : SAS ACA		Néant ☐			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS ACANéant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACA</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : SAS ACA				
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois : 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE n°1: 100% n°2: 90,0 % n°3: saisie				
Ventes de marchandises	OA	5 962 071	5 365 864	
Production vendue - Biens	OA	(218 311)	(196 480)	
Production vendue - Services	OA	2 316 064	2 084 458	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	31 963	28 767	
TOTAL 1	OX	8 091 787	7 282 609	7 282 609
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	66	60	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	161 114	145 003	
Subventions d'exploitation reçues	OF	42 417	38 175	
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	203 597	183 237	183 237
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	4 495 100	4 045 590	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	(3 902)	(3 511)	
Autres achats	ON	895 508	805 957	
Variation négative des stocks	OQ	465 248	418 723	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	661 780	595 602	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	190	171	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	6 513 924	5 862 532	5 862 532
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	1 781 460	1 603 314
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		1 701 460	1 603 314

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACA		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 059 824
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	31 963
TOTAL 1	OX	8 091 787
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	66
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	161 114
Subventions d'exploitation reçues	OF	42 417
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	203 597
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	5 386 706
Variation négative des stocks	OQ	465 248
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	661 780
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	190
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	6 513 924
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 781 460
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 781 460
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	8 091 787
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	



Handwritten signature/initials

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3829193060011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACA

ADRESSE (voie) 326 Ave du Taillan Medoc

CODE POSTAL 33320

VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 575

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 527

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ENT Dénomination FPCI OPPORTUNITES REGIONS 2

N° SIREN (si société établie en France) 424562445 % de détention 38,48 Nb de parts ou actions 424

Adresse : N° 24 Voie AVENUE DE L'AGRICULTURE

Code postal 63100 Commune CLERMONT FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CANDOTTO Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 35,84 Nb de parts ou actions 395

Naissance : Date 06051966 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 16 Voie AVENUE RENE ANTOUNE

Code postal 33320 Commune EYSINES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CANDOTTO Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 11,89 Nb de parts ou actions 131

Naissance : Date 17111995 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 16 Voie AVENUE RENE ANTOUNE

Code postal 33320 Commune EYSINES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 38291930600011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACA

ADRESSE (voie) 326 Ave du Taillan Medoc

CODE POSTAL 33320 VILLE EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique ☐	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SAS ACA	N°Siret	38291930600011
Adresse	326 Ave du Taillan Medoc 33320 EYSINES		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	737 130
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	(350 470)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	(g)	(87 618)
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [si (o) < 0, indiquer 0]	(o)		0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf 13ème alinéa de l'article 223B du CGI).

A.C.A.
Société par actions simplifiée au capital de 220 400 euros
Siège social : 326 Avenue du Taillan - 33320 EYSINES
382 919 306 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 103 030 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 030 euros
-------------------------------	----------------------

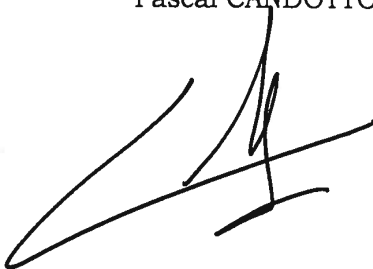
Au compte "report à nouveau"	103 030 euros
S'élevant ainsi à -657 286 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pascal CANDOTTO





Jean-Yves LAGARDÈRE

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

8A, rue Robert Schuman
33170 GRADIGNAN

Téléphone : 05 56 89 66 89

Fax : 05 56 89 66 91

Email : jy.lagardere@free.fr

A C A

SAS au capital de 220 400 €
Siège social : 326 Avenue du Taillan
33320 EYSINES

N° RCS BORDEAUX: 382 919 306

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A.C.A relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A.C.A à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Signature

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A.C.A à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gradignan, le 26 juin 2019

JEAN YVES LAGARDERE

Commissaire aux comptes



Handwritten signature in blue ink.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	31/12/2017	
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	67 431	89 201	
Frais de développement	656 064	466 741	
Concessions brevets droits similaires	8 727	14 786	
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 902	122 802	
Autres immobilisations corporelles	572 171	600 986	
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
Participations évaluées en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	3 927	3 927	
Prêts			
Autres immobilisations financières	61 046	61 046	
Total de l'actif immobilisé	1 470 267	1 359 488	
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours production (biens)	9 230	62 259	
En-cours production (services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	825 044	1 261 976	
Avances et Acomptes versés sur commandes		4 372	
CREANCES			
Clients et comptes rattachés	641 586	567 684	
Autres créances	594 960	239 840	
Capital souscrit appelé, non versé			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
DISPONIBILITES	321 949	156 730	
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	80 774	16 334	
Total de l'actif circulant	2 473 543	2 309 196	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF	3 943 810	3 668 684	
(1) dont droit au bail			
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	61 046	61 046	
(3) dont créances à plus d'un an			

JEAN-YVES LAGARDERE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

8A RUE ROBERT SCHUMAN
33170 GRADIGNAN

05 56 89 66 81
FAX 05 56 89 66 9





Handwritten signature in blue ink.

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	31/12/2017	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	220 400	220 400
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...	1 034 465	1 034 465
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	11 540	11 540
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(760 316)	(478 051)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	103 030	(282 265)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	128 011	146 306
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	737 130	652 395
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligatoires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 476 485	1 634 878
	Emprunts et dettes financières divers	91 953	88 284
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 333	91 544
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 018 518	935 696
	Dettes fiscales et sociales	315 344	164 018
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	285 747	101 868
	Produits constatés d'avances	17 302	
	Total des dettes	3 206 680	3 016 289
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 943 810	3 668 684
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont dettes à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq. et CCP			
	103 029,53	(282 264,92)	0,00
	2 063 787	2 924 745	
		821	

JEAN-YVES LAGARDERE
EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 8A RUE ROBERT SCHUMAN
 33170 GRADIGNAN
 05 56 89 66 8
 05 56 89 66 9



Handwritten signature in blue ink.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 962 071	4 675 111	
	Production vendue (Biens)	(218 311)	(87 882)	
	Production vendue (Services)	2 316 064	1 984 183	
	Montant net du chiffre d'affaires	8 059 824	6 571 412	
	Production stockée	(53 029)	(12 881)	
	Production immobilisée	161 114	61 118	
	Subventions d'exploitation	42 417	159 353	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	84 779	57 020	
	Autres produits	66	50	
	Total des produits d'exploitation	8 295 172	6 836 073	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 495 100	4 435 574	
	Variation de stock	412 219	(722 087)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	(3 902)	1 140	
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	1 961 101	1 579 045	
	Impôts, taxes et versements assimilés	96 510	72 165	
	Salaires et traitements	970 201	971 997	
	Charges sociales du personnel	380 624	378 845	
	Cotisations personnelles de l'exploitant		7 869	
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	241 899	398 078	
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	62 081	45 300	
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	190	3 527	
	Total des charges d'exploitation	8 616 024	7 171 453	
	RES ULTAT D'EXPLOITATION	(320 852)	(335 380)	

JEAN-YVES LAGARDERE
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
8A RUE ROBERT SCHUMAN
33170 GRADIGNAN

05 56 89 66 89
FAX 05 56 89 66 91



Signature



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(320 852)	(335 380)	
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 5 197	18 4 012	
	Total des produits financiers	5 217	4 030	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov. Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	24 468 10 366	29 456 5 682	
	Total des charges financières	34 835	35 138	
RESULTAT FINANCIER		(29 618)	(31 108)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(350 470)	(366 488)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	20 793 58 584	41 549 137 404	
	Total des produits exceptionnels	79 377	178 953	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	44 579 25 230	77 768 16 962	
	Total des charges exceptionnelles	69 809	94 730	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		9 569	84 223	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(443 931)		
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		8 379 766 8 276 736	7 019 056 7 301 321	
RESULTAT DE L'EXERCICE		103 030	(282 265)	

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

JEAN-YVES LAGARDERE
EXPERT - COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
8A RUE ROBERT SCHUMAN
33170 GRADIGNAN

05 56 89 66 89
05 56 89 66 91





Handwritten signature in blue ink.

Etats financiers au 31/12/2018**ANNEXE**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 943 810 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 8 379 766 euros et un total charges de 8 276 736 euros, dégageant ainsi un résultat de 103 030 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 094 559		286 863			1 381 421
	Autres	32 632					32 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 127 191		286 863			1 414 054
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	289 068		9 959			299 027
	Instal., agencement, aménagement divers	635 022		11 491			646 513
	Matériel de transport	199 227		63 384		42 456	220 155
	Matériel de bureau, mobilier	76 370		3 705			80 075
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 199 686		88 539		42 456	1 245 769
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	3 927					3 927
	Prêts et autres immobilisations financières	61 046					61 046
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 973					64 973
TOTAL		2 391 850		375 401		42 456	2 724 796

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	538 617	119 310		657 927
	Autres	17 847	6 058		23 905
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	556 463	125 368		681 832
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	166 266	31 859		198 125
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	198 238	42 838		241 075
	Matériel de transport	71 751	34 105	19 733	86 124
	Matériel de bureau, mobilier	39 643	7 729		47 372
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	475 899	116 531	19 733	572 697
TOTAL		1 032 362	241 899	19 733	1 254 529

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	45 300	53 935	45 300	53 935
	Sur comptes clients	12 466	8 146	7 516	13 095
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 766	62 081	52 816	67 030
TOTAL GENERAL		57 766	62 081	52 816	67 030
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			62 081	52 816	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2018
		Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	45 300	53 935	45 300		53 935
	Sur comptes clients	12 466	8 146	7 516		13 095
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	57 766	62 081	52 816		67 030
TOTAL GENERAL		57 766	62 081	52 816		67 030

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		62 081	52 816		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	61 046	61 046	
	Clients douteux ou litigieux	36 987	36 987	
	Autres créances clients	617 694	617 694	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 792	4 792	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	490 499	490 499	
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 088	37 088	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	62 581	62 581	
	Charges constatées d'avances	80 774	80 774	
TOTAL DES CREANCES		1 391 462	1 391 462	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 047	1 047		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 475 438	333 877	1 100 501	41 060
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 018 518	1 018 518		
	Personnel et comptes rattachés	66 350	66 350		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 876	106 876		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	119 956	119 956		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 161	22 161		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	91 953	91 953		
	Autres dettes	285 747	285 747		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	17 302	17 302		
TOTAL DES DETTES		3 205 348	2 063 787	1 100 501	41 060
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		55 668			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		214 917			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		29 871			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		13 961
Autres créances		13 961
<i>Personnel-Ch. à payer-Pr. à rec.</i>	4 426	
<i>Produits à recevoir</i>	9 535	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2018
Total des Charges à payer		224 959
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 047
<i>INT COURUS / EMPRUNTS</i>	<i>1 047</i>	
Emprunts et dettes financières divers		5 644
<i>Associés - Intérêts courus</i>	<i>5 644</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83 569
<i>Fourn Fact non Parvenues</i>	<i>83 569</i>	
Dettes fiscales et sociales		134 699
<i>Dettes prov pour congés</i>	<i>66 350</i>	
<i>Charges sociales sur congés à</i>	<i>27 376</i>	
<i>Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.</i>	<i>18 812</i>	
<i>Charges fiscales sur C.P.</i>	<i>1 141</i>	
<i>Impôts à payer</i>	<i>21 020</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		80 774	80 774
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			80 774

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		17 302	17 302
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			17 302

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 102,00	200,0000	220 400,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 102,00	200,0000	220 400,00

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 46 568 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

JEAN-YVES LAGARDERE
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
8A RUE ROBERT SCHUMAN
33170 GRADIGNAN
☎ 05 56 89 66 89
✉ 05 56 89 66 91

